

Département
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement
MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 03 AVRIL 2025

Nombre de
Conseillers élus
15

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 avril
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles SCHILLINGER

Conseillers en
fonction
14

Présents : Mme Brigitte OSTERTAG - M. Christophe SIX - Mme Caroline MULLER - M. Daniel BING, Adjoints - Mme Corinne HAJOSI - M. Luc RIEFFEL - Mme Priscille BAKAJ - M. Aurélien MEROT - M. Jean-Marc JUND - M. Francis BACH

Conseillers
présents
11 + 1 procuration

Absent excusé et non représenté : M. Jean-Baptiste IDCZAK

Absent : M. Benoît RINGENBACH

A donné procuration : Mme Aurélie LHOMMÉ à M. Aurélien MEROT

Mme Caroline MULLER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

3. Finances

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Caroline MULLER, Adjointe en charge des Finances, pour l'ensemble des points financiers.

3.3. Affectation des résultats 2024

A la suite de l'approbation du Compte Financier Unique 2024, il convient de procéder à l'affectation des résultats dégagés, ainsi que le prévoient les textes.

Les résultats peuvent être décrits dans les tableaux ci-dessous :

BUDGET COMMUNAL	Investissement	Fonctionnement
Résultat des sections	63 972,99 €	436 775,96 €
Solde des RAR	350 813,01 €	/

Selon l'instruction comptable M57, l'excédent de fonctionnement doit venir en priorité financer le besoin de financement de la section d'investissement (résultat corrigé des restes à réaliser).

Compte tenu des résultats 2024 ci-dessus, il ressort un besoin de financement de 75 932,02 €.

La Commission des finances propose d'affecter volontairement la somme de 214 500 € à l'article 1068.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **de reporter** l'excédent d'investissement de 63 972,99 € à l'article 001 « résultat d'investissement reporté » du budget primitif 2024,
- **d'affecter** 214 500,- € à l'article 1068 en réserve pour investissement,
- **de reporter** le solde de l'excédent de fonctionnement de 222 275,96 € à l'article 002 « excédents capitalisés de fonctionnement » du budget primitif 2024,
- **de reprendre** les restes à réaliser du budget primitif 2024 en dépenses et en recettes de la section d'investissement.

BRUEBACH le 04 avril 2025

La Secrétaire de séance,
Caroline MULLER



Le Maire,
Gilles SCHILLINGER

